Résolution présentée par le canton de The Archipelago (Ontario)

ÉTABLIR ET FINANCER UN VOLET MUNICIPAL DANS LE PLAN D'ACTION POUR L'EAU DOUCE

Mai 2026

ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent représente des dirigeants municipaux et des gouvernements autochtones qui œuvrent à la protection des ressources en eau douce et à la promotion de la prospérité économique dans la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

ET ATTENDU QUE les municipalités et les Premières Nations sont en première ligne de la mise en œuvre des initiatives de protection, de restauration, de suivi et d'adaptation aux changements climatiques liées à l'eau douce.

ET ATTENDU QUE les municipalités jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de l'eau, le renforcement de la résilience des berges et des bassins versants, ainsi que dans le développement d'une économie de l'innovation liée à l'eau dans la région.

ET ATTENDU QUE le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent fournit de l'eau potable à plus de 40 millions de personnes.

ET ATTENDU QUE le Rapport 2022 sur l'état des Grands Lacs, préparé dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs entre le Canada et les États-Unis, a évalué la qualité globale de l'eau dans le bassin comme étant « passable », soulignant la nécessité de poursuivre et d'accélérer les efforts pour restaurer et protéger les écosystèmes d'eau douce.

ET ATTENDU QUE les municipalités font face à des pressions financières importantes et croissantes pour entretenir et moderniser des infrastructures d'eau vieillissantes, le Syndicat canadien de la fonction publique estimant que plus de 50 milliards de dollars sont nécessaires pour réparer et remplacer les réseaux d'eau potable et d'eaux usées au Canada.

ET ATTENDU QUE des données de Statistique Canada indiquent qu'environ 17 % de l'eau potable traitée est perdue avant d'atteindre les utilisateurs en raison de fuites et d'inefficacités des systèmes, ce qui reflète le besoin urgent d'investir dans la modernisation et le renouvellement des infrastructures.

ET ATTENDU QUE selon Statistique Canada, le Canada traite environ 5 800 millions de mètres cubes d'eaux usées par année, mais qu'environ 3,7 % de ces derniers sont rejetés sans traitement dans l'environnement, ce qui pose des risques persistants pour la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes.

ET ATTENDU QUE les infrastructures d'eaux usées au Canada vieillissent et exercent une pression croissante sur les gouvernements locaux, Statistique Canada ayant rapporté que ces infrastructures présentaient l'âge moyen le plus élevé parmi les principales catégories d'actifs en 2021, soit 17,5 ans à l'échelle nationale, tandis que les usines de traitement des eaux usées affichaient en moyenne 16 ans selon les données les plus récentes.

ET ATTENDU QUE de nombreuses petites municipalités continuent de dépendre de systèmes d'eaux usées de type étangs aérés en raison de leur simplicité relative et de leurs coûts d'exploitation plus faibles, alors que ces systèmes peuvent présenter d'importants défis en matière de conformité et de performance.

ET ATTENDU QUE des données fédérales canadiennes montrent que les avis d'ébullition de l'eau sont plus fréquents dans les petits réseaux et les petites communautés, reflétant souvent des capacités techniques, administratives et financières limitées, des infrastructures vieillissantes et une plus grande vulnérabilité aux défaillances et aux épisodes de contamination.

ET ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé des investissements importants dans le cadre du Plan d'action pour l'eau douce et a créé l'Agence canadienne de l'eau afin de renforcer la protection de l'eau douce à l'échelle du pays.

ET ATTENDU QUE une protection efficace de l'eau douce nécessite des mécanismes de financement prévisibles et à long terme ainsi que des programmes permettant la participation de municipalités de toutes tailles.

ET ATTENDU QUE les investissements dans les initiatives municipales liées à l'eau douce peuvent soutenir le développement d'une économie de l'innovation en matière d'eau et renforcer la compétitivité économique des communautés de la région.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE :

- L’Alliance des villes demande au gouvernement du Canada de mettre en œuvre pleinement et de financer de façon permanente un volet municipal dans le Plan d’action pour l’eau douce, conçu conjointement avec les municipalités et les Premières Nations et priorisant les besoins des communautés de la région.

- Ce volet municipal devrait :

    - Soutenir les activités scientifiques, de suivi, de restauration, de planification des infrastructures, de résilience climatique et de mise en œuvre locale dirigées par les municipalités et les communautés autochtones;

    - Prévoir des appels de financement prévisibles et réguliers, alignés sur les cycles budgétaires municipaux, afin de permettre aux municipalités d’élaborer des projets solides et collaboratifs;

    - Inclure des volets d’accès dédiés pour les grandes et les petites municipalités, ainsi que des exigences de demande et de reddition de comptes simplifiées et proportionnelles, afin d’assurer une participation équitable des communautés aux capacités diverses;

    - Offrir un soutien technique, des mécanismes d’échange de connaissances et des activités de renforcement des capacités afin d’accélérer l’adoption de solutions novatrices en matière de protection de l’eau douce et d’infrastructures municipales.

ET IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE des copies de cette résolution soient transmises à : la ministre de l’Environnement et du Changement climatique du Canada, Julie Dabrusin; le ministre de l’Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l’Ontario, Todd McCarthy; la ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec, Pascale Déry; ainsi que le président de l’Agence canadienne de l’eau, Mark Fisher.